

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE

« LE MARABOUT »

Siège social : BOULEVARD 14 JANVIER 2011 –SOUSSE

La société hôtelière et touristique « **LE MARABOUT** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Haikel SLAMA.

BILAN

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	AU 31 DECEMBRE	
		2013	2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
* Immobilisations incorporelles	0201	18 567,750	18 326,550
* Moins : Amortissements	0202	-16 519,905	-16 326,550
		2 047,845	2 000,000
* Immobilisations corporelles	0203	20 427 084,659	19 365 258,864
* Moins : Amortissements	0204	-11 261 907,228	-10 307 013,472
		9 165 177,431	9 058 245,392
Immobilisations Financières	0205	16 945,500	16 945,500
		16 945,500	16 945,500
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		9 184 170,776	9 077 190,892
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>			
		9 184 170,776	9 077 190,892
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	0207	79 076,919	91 600,308
Clients et Comptes Rattaches	0209	290 506,328	526 944,485
Autres actifs courants	0212	348 249,255	243 766,031
Liquidites et Equivalents de Liquidités	0214	23 715,560	43 529,993
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		741 548,062	905 840,817
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>			
		9 925 718,838	9 983 031,709

BILAN

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		2013	2012
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social	0215	2 790 000,000	2 790 000,000
Réserves légales	0216	200 263,119	166 968,107
Résultats reportés Bénéfice 2012	0218	302 606,267	4 801,049
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		3 292 869,386	2 961 769,156
RESULTAT DE L'EXERCICE		280 160,646	665 900,230
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		3 573 030,032	3 627 669,386
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	0219	2 716 100,048	3 490 111,637
Autres passifs financiers	0220	248 433,293	0,000
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		2 964 533,341	3 490 111,637
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	0222	636 880,133	580 514,999
Autres Passifs courants	0224	1 174 933,534	1 296 986,243
Concours Bancaires et autres passifs financiers	0225	1 576 341,798	987 749,444
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		3 388 155,465	2 865 250,686
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		6 352 688,806	6 355 362,323
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		9 925 718,838	9 983 031,709

ETAT DE RESULTAT

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		2013	2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	0101	7 003 700,862	7 262 611,704
Autres Produits d'Exploitation	0102	0,000	8 231,291
Production immobilière	0103		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		7 003 700,862	7 270 842,995
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats d'Approvisionnement Consommés	0106	2 666 259,489	2 639 326,648
Charges de Personnel	0107	2 124 944,340	1 959 392,739
Dotations aux Amortissements et Provisions	0108	976 734,450	945 120,280
Autres Charges d'Exploitation	0109	436 660,500	439 855,892
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS		6 204 598,779	5 983 695,559
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		799 102,083	1 287 147,436
Charges Financières	0110	374 355,563	272 535,613
Produits des Placements/Autres pts financiers	0111	1 326,213	1 930,289
Autres Gains Ordinaires	0112	13 555,473	423,463
Autres Pertes Ordinaires	0113	5 216,860	39 629,945
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		434 411,346	977 335,630
Impôts sur les Sociétés	0114	154 250,700	311 435,400
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		280 160,646	665 900,230
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		280 160,646	665 900,230

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>NOTE</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>FLUX DE TRESORERIES LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements reçus des clients	0301	8 039 566,867	7 755 319,359
Autres Encaissements reçus des autres débiteurs	0302	22 568,767	26 361,419
Sommes versées aux fournisseurs	0303	-3 120 166,629	-3 060 805,471
Sommes versées aux créditeurs divers	0304	-509 040,219	-548 177,427
Sommes versées au personnel	0305	-1 406 315,103	-1 280 841,993
Intérêts payés	0307	-15 923,194	-6 346,217
Impôts sur les bénéfices payés (Acomptes prov)	0308	-317 916,376	-5 363,056
Sommes versées au trésor	0306	-739 782,067	-971 275,876
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		1 952 992,046	1 908 870,738
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0310	-1 186 672,654	-645 548,641
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0311		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0312		
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	0313		
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u>		-1 186 672,654	-645 548,641
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes et autres distributions	0321	-313 097,400	-25 882,200
Encaissement provenant des emprunts	0322	400 000,000	0,000
Remboursement d'emprunts	0323	-998 638,466	-1 256 443,816
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENTS</u>		-911 735,866	-1 282 326,016
<u>INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u>		-894,141	158,881
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>		-146 310,615	-18 845,038
<u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u>		-197 516,723	-178 671,685
<u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>		-343 827,338	-197 516,723

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2013

1 - NOTES SUR LE BILAN

* ACTIFS IMMOBILISES

(0201 - 0202) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	AMORTIS-SEMENTS	V.COMPTABLE NETTE
LOGICIELS.....	33,33%	16 567,750	16 519,905	47,845
FONDS COMMERCIAL.....		2 000,000		2 000,000
<u>TOTAL</u>		18 567,750	16 519,905	2 047,845

(0203 - 0204) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORTIS-	V.COMPTABLE NETTE
TERRAINS BATIS	-	175 673,440		175 673,440
AGENC.AMENAG.DES TERRAINS	10%	5 281,430	1 263,300	4 018,130
BATIMENTS	2%	8 771 069,183	3 768 049,720	5 003 019,463
INST.GENER.AGENC.AMENAG.DE CONSTRUCTIONS	10%	1 012 103,088	95 125,890	916 977,198
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10%	2 636 048,190	2 090 578,184	545 470,006
MATERIEL D'EXPLOITATION	15%	2 848 281,278	2 007 949,662	840 331,616
MOBILIER D'EXPLOITATION	20%	1 758 462,548	1 168 213,087	590 249,461
AGENCEMENT-AMENAGEMENTS-DEC.	10%	1 757 017,548	918 313,477	838 704,071
MATERIEL DE TRANSPORT DE BIENS	20%	68 798,360	33 658,258	35 140,102
M.DE TRANSPORT DE PERSONNES	20%	110 924,869	110 924,869	0,000
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	20%	26 426,006	24 242,609	2 183,397
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	15%	124 563,604	120 692,991	3 870,613
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	20%	173 089,679	136 879,993	36 209,686
ARG.COUV.P.MAT.BAR-REST. ET CAF.	20%	85 890,769	65 437,471	20 453,298
VAISSELLE-VERRERIE-POTERIE	100%	176 076,085	169 972,786	6 103,299
CASSEROLLERIE	100%	81 404,885	62 110,318	19 294,567
LINGERIE	33%	583 381,889	456 308,999	127 072,890
AUTRES PETITS MATERIELS D'EXPLOI.	20%	32 591,808	32 185,614	406,194
IMMOB.EN COURS "ETAGES"				0,000
IMMOB.EN COURS INST.GENER.AGENC.AMEN.CONSTRUCTION				0,000
<u>TOTAUX</u>		20 427 084,659	11 261 907,228	9 165 177,431

(0205) IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le solde de 16 945,500 dinars se ventile comme suit :		2013	2012
- Titre de participation		15 500,000	15 500,000
- Cautionnement		1 445,500	1 445,500
TOTAL =		16 945,500	16 945,500

		SUITE	
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
<u>HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE</u>			
* <u>ACTIFS COURANTS</u>			
<u>(0207) STOCKS</u>			
Les stocks ont été couverts par un inventaire physique en fin de de l'exercice sont évalués au coût d'achat moyen pondéré :			
- Stocks matières consommables		62 341,219	73 552,467
- Stocks fournitures consommables		7 728,000	8 616,301
- Stocks emballages		9 007,700	9 431,540
	TOTAL	79 076,919	91 600,308
<u>(0209) CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</u>			
Le solde des clients et comptes rattachés se ventile comme suit :			
- Clients - prestations de services		289 968,328	526 534,485
- Clients - effets et chèques impayés		538,000	410,000
	TOTAL	290 506,328	526 944,485
<u>(0212) AUTRES ACTIFS COURANTS</u>			
Le solde se détaille ainsi :			
- Fournisseurs - Débiteurs		825,530	7 761,709
- Personnel - Avances et acomptes		37 986,835	33 912,686
- Personnel - Oppositions			
- TVA/chiffres affaires payée d'avance au 31/12		16 071,428	21 428,571
- TVA déductible au 31/12		1 733,839	5 892,082
- Crédit TVA à reporter			2 694,246
- Etat-Acomptes Provisionnels		256 322,014	
- Crédit Impôt sur les sociétés au 31/12		4 444,800	142 469,278
- Retenus à la source opérées		21 686,062	22 892,275
- Débiteurs divers		4 181,356	2 000,000
- Produits à recevoir			
- Charges constatées d'avance		4 997,391	4 715,184
	TOTAL	348 249,255	243 766,031
<u>(0214) LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u>			
- Banques		4 461,073	7 026,102
- Caisse en dinars		19 254,487	36 503,891
	TOTAL	23 715,560	43 529,993
* <u>AU PASSIF</u>			
* <u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>(0215-0216-0218) CAPITAUX PROPRES</u>			
Les capitaux propres se détaillant ainsi :			
- Capital social		2 790 000,000	2 790 000,000
- Réserves légales		200 263,119	166 968,107
- Résultats reportés Bénéfice Année 2012		302 606,267	79 205,300
- Résultats reportés déficitaire			-74 404,251
- Résultat de l'exercice 2013		280 160,646	665 900,230
	TOTAL	3 573 030,032	3 627 669,386

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
<u>HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE</u>			
* <u>PASSIFS</u>			
* <u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
(0219-0220) <u>EMPRUNTS</u> :			
- Emprunts bancaires assortis de sûretés	1 655.000		250 000,000
- Emprunts bancaires assortis de sûretés	3 500.000	2 320 000,000	2 750 000,000
- Emprunts bancaires assortis de sûretés	600.000	374 600,048	468 611,637
- Cautionnements recus		21 500,000	21 500,000
- Autres dettes non courantes		248 433,293	
	<u>TOTAL</u>	2 964 533,341	3 490 111,637
* <u>PASSIFS COURANTS</u>			
(0222) <u>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</u>			
- Fournisseurs d'exploitation		196 411,681	222 941,493
- Fournisseurs d'exp.-effets à payer		348 397,027	251 804,688
- Fournisseurs d'immobilisations		50 615,068	68 016,556
- Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garanties		28 657,350	4 462,438
- Fournisseurs d'immob.effets à payer		10 112,959	26 185,904
- Fournisseurs - factures non parvenues		2 686,048	7 103,920
	<u>TOTAL</u>	636 880,133	580 514,999
(0224) <u>AUTRES PASSIFS COURANTS</u>			
- Clients - factures à établir		41 875,348	40 578,155
- Clients - avances et acomptes recus		164 255,867	228 431,503
- Personnel-rémunérations dues		63 434,465	58 188,223
- Personnel-charges à payer		64 350,458	83 578,968
- Etat - Acompte Provisionnel à payer			
- Etat - Impôts sur les Société à Liquidier		154 250,700	311 435,400
- Etat - déclaration mensuel à payer		106 740,945	61 639,910
- Etat - charges fiscales à payer		15 930,257	143 158,895
- Etat - Engagements fiscales à payer		124 800,000	
- Associés dividendes à payer		122 272,765	101 820,165
- Caisse nationale de securite sociale		238 146,361	192 528,716
- Créiteurs divers		22 238,140	18 893,208
- Charges à payer		53 816,776	32 435,700
- Produits constatés d'avance		2 821,452	24 297,400
	<u>TOTAL</u>	1 174 933,534	1 296 986,243
(0225) <u>CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES</u>			
- Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants		774 011,589	713 854,305
- Credit de Mobilisation creances commerciales		400 000,000	
- Emprunts échus & impayés			
- Intérêts courus		34 787,311	32 848,423
- Banques "AB 103468 "		306 623,211	230 667,107
- Banques "BIAT "		60 919,687	10 379,609
	<u>TOTAL</u>	1 576 341,798	987 749,444

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE			
II - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT			
* PRODUITS D'EXPLOITATION			
(0101) REVENUS :			
Les revenus des prestations de service et activités annexes se détaillent comme suit :			
- Prestations de services		6 840 712,288	7 103 886,145
- Produits de changes		19 951,183	21 343,377
- Produits de locations		143 037,391	137 382,182
- Autres produits			
	TOTAL	7 003 700,862	7 262 611,704
(0102) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :			
- Autres produits d'exploitation "Subventions"			4 576,000
- Autres produits d'activité annexes "transferts de charges"			3 655,291
	TOTAL	0,000	8 231,291
(0106) ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES			
- Achats autres approvisionnements "M.Consommables"		1 794 525,521	1 846 064,077
- Achats autres approvisionnements "F.Consommables"		227 986,887	224 667,856
- Achats autres approvisionnements "Emballages"		121,600	1 093,430
- Variation des stocks autres approvisionnements		12 523,389	-18 552,891
- Achats non stockés de matières et fournitures		631 102,092	586 054,176
	TOTAL	2 666 259,489	2 639 326,648
(0107) CHARGES DE PERSONNEL			
- Salaires et compléments de salaires		1 799 410,938	1 661 286,028
- Charges sociales légales		303 280,090	277 402,653
- Autres charges sociales		22 253,312	20 704,058
	TOTAL	2 124 944,340	1 959 392,739
(0108) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et se ventilent par poste comme suit :			
- Dotations aux amortissements des logiciels		193,355	
- Dotations aux Amortis.des agenc.amenag.des terrains		504,143	362,844
- Dotations aux Amortis.des constructions		401 666,249	401 300,867
- Dotations aux Amortis.des inst.gener.agenc.amenag.construc.		55 995,558	35 301,178
- Dotations aux Amortis.des Instal.technique		74 736,684	75 400,137
- Dotations aux Amortis.du matériel d'exploitation		145 830,495	136 759,908
- Dotations aux Amortis.du mobilier d'exploitation		91 838,322	75 636,051
- Dotations aux Amortis.des Agen.Aménag.mat. Et outillage		84 496,579	82 959,107
- Dotations aux Amortis.du matériel de transport		8 026,473	40 636,757
- Dotations aux Amortis.des équipements de bureaux		1 259,789	1 215,500
- Dotations aux Amortis.du matériel informatique		4 233,931	5 778,486
- Dotations aux Amortis.du Petit Matériel d'exploitation		15 046,173	13 662,218
- Dotations aux Amortis.d'arg.couv.mat.bar		6 226,179	5 532,375
- Dotations aux Amortis.des vaisselles-verrerie-poterie		22 777,407	21 943,911
- Dotations aux Amortis.des casseroles		6 122,767	4 460,372
- Dotations aux Amortis.des linge		57 580,935	43 880,816
- Dotations aux Amortis.des autres petits matériels d'exploitation		199,411	289,753
- Dotations aux Amortis.d'Immob.A statut juridique particulier			
	TOTAL	976 734,450	945 120,280

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
<u>HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE</u>			
(0109) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :			
Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :			
- Sous traitance générale		10 629,800	9 076,748
- Redevances pour utilisation d'immobilisations		12 421,684	3 180,000
- Locations divers		1 658,700	
- Charges locatives			10 099,000
- Entretien et réparations		46 931,155	59 026,640
- Primes d'assurances		12 927,875	12 949,130
- Divers services extérieurs		1 720,134	1 552,231
- Rémunérations et honoraires		68 612,744	64 250,050
- Publicité-Publication-Relations publiques		3 678,106	4 453,217
- Transports de biens et transports collectifs du personnel		183,200	
- Déplacements,missions et réceptions		6 978,161	12 305,641
- Frais postaux et de télécommunications		25 945,574	20 027,029
- Services bancaires et assimilés		15 710,309	12 781,159
- Dons 26-26			
- Jetons de présence		10 000,000	14 000,000
- Impôts et taxes sur rémunérations et salaires		57 620,563	48 899,892
- Autres impôts et taxes		161 642,495	167 255,155
	TOTAL	436 660,500	439 855,892
(0110) CHARGES FINANCIERES			
- Intérêts sur emprunts bancaires		283 246,943	262 809,060
- Intérêts sur crédits de leasing			413,546
- Agios S/Découverts bancaires		17 174,046	7 954,856
- Intérêts de retard sur cotisations sociales et fiscales		73 040,033	1 229,946
- Pertes de changes		894,541	128,205
	TOTAL	374 355,563	272 535,613
(0111) PRODUITS DES PLACEMENTS/AUTRES PTS FINANC.			
- Produits de participation		1 250,000	1 250,000
- Intérêts créditeurs reçus		75,813	261,048
- Escomptes obtenus des fournisseurs			142,531
- Gains de changes		0,400	276,710
	TOTAL	1 326,213	1 930,289
(0114) IMPOT SUR LES SOCIETES			
- Impôt dû de l'exercice		154 250,700	311 435,400
	TOTAL	154 250,700	311 435,400

III - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION**

ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS	2013	2012
CLIENTS	3 358 270,786	3 369 927,246
CLIENTS -CHEQUES IMPAYES	-128,000	-185,000
CLIENTS - AVANCES SUR PRESTATIONS	2 483 610,960	1 855 810,563
DEBITEURS DIVERS "LOCATIONS"	127 874,556	171 826,705
CLIENTS CARTE - VISAS		
FACTURES A ETABLIR	2 069 938,565	2 357 939,845
PRODUITS DE CHANGE "COMMISSIONS"	22 568,767	24 143,628
VIREMENTS INTERNES "changes"		
PRODUITS A RECEVOIR		2 217,791
TOTAL =	8 062 135,634	7 781 680,778

SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS AUX ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES CREDITEURS DIVERS	2013	2012
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	1 830 573,308	1 597 788,223
FOURN D'EXPLOITATION EFFET A PAYER	977 858,547	1 151 731,834
FOURN AVANCES SUR COMMANDES		4 456,434
FOURN-CREANCE/EMBALLAGES		
CREDITEURS DIVERS	72 001,952	50 882,620
CHARGES A PAYER	14 000,000	4 469,050
AUTRES CHARGES A PAYER		82 093,158
CHARGES PAYEES D'AVANCE		866,212
ACHATS ALIMENTATIONS	244 974,946	238 208,747
ACHATS "BOISSONS"	6 889,893	8 599,777
ACHATS DES PRODUITS DE NETTOIEMENT	757,182	452,192
ACHATS FOURNITURES DE MAGASIN	9 401,772	8 112,987
ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLES	848,170	1 268,607
ACHATS FOURNITURES DE BUREAU	4 941,272	4 508,686
ACHATS FOURNITURES EMBALLAGES	121,600	193,310
ACHATS NON STOCKEES	9 567,202	6 489,438
SERVICES EXTERIEURS	10 609,601	9 471,145
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 623,136	29 524,091
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES	593,227	7 962,671
PROFITS EXCEPTIONNELS	-9 673,663	-263,852
TRANSFERTS DE CHARGES		
ORGANISMES SOCIAUX CNSS	403 822,190	380 169,540
ORGANISMES SOCIAUX REGIME COMPLEMENTAIRE	28 296,513	21 851,806
INTERET RETARD CREDITEURS DIVERS		146,222
TOTAL =	3 629 206,848	3 608 982,898

SOMMES VERSEES AUX PERSONNELS	2013	2012
PERSONNELS AVANCES ET ACOMPTE	41 143,431	6 605,365
PERSONNELS REMUNERATIONS DUES	1 344 923,453	1 264 130,536
PERSONNEL- OPPOSITIONS	3 809,718	3 879,120
CHARGES DE PERSONNELS	16 438,501	6 226,972
TOTAL =	1 406 315,103	1 280 841,993

INTERETS PAYES	2013	2012
AGIOS S/DECOUVERTS	14 377,989	6 216,838
AMENDES ET PENALITES	1 584,265	241,554
INTERETS CREDITEURS	-39,060	-112,175
TOTAL =	15 923,194	6 346,217

SOMMES VERSEES A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES	2013	2012
R/S - TFP - FOPROLOS - TVA - TH - TCL - FDCST	737 209,839	969 264,526
ACOMPTE PROVISIONNELS - IMPOTS SUR LES SOCIETES	317 916,376	5 363,056
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 572,228	2 011,350
TOTAL =	1 057 698,443	976 638,932

TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION	1 952 992,046	1 908 870,738
--	----------------------	----------------------

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS

DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES	2013	2012
AGENCEMENT - AMENAGEMENT - DES TERRAINS	395,000	2 076,309
MATERIEL ET MOBILIER D'EXPLOITATION	124,797	575,840
AGENCEMENT - AMENAGEMENT - DECORATION		
EQUIPEMENTS DE BUREAUX		
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	152,203	359,729
PETITS MATERIELS D'EXPLOITATION	2 267,033	361,315
ARG-COUV-P.MAT.BAR.REST		
VAISSELLE-VERRE- POTERIE		594,965
CASSEROLERIE		59,116
LINGERIE		580,571
IMMOB CORPORELLES		
IMMOB EN COURS DE CONSTRUCTION	3 841,096	
AVANCES ET ACOMPTE VERSEES SUR IMMOB		4 000,000
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	646 938,470	243 285,207
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION - EFFET A PAYER	532 954,055	393 655,589
TOTAL =	1 186 672,654	645 548,641

ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATION CORPORELLES	2013	2012
MATERIEL DE TRANSPORT		
TOTAL =	0,000	0,000

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS	-1 186 672,654	-645 548,641
---	-----------------------	---------------------

FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS

DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	2013	2012
ASSOCIES COMPTES COURANTS		12 800,000
ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER	314 347,400	14 332,200
PRODUITS DE PARTICIPATIONS	-1 250,000	-1 250,000
TOTAL =	313 097,400	25 882,200

ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS	2013	2012
EMPRUNTS AB		
CREDIT BANCAIRE "AMEN BANK"		
CAUTIONNEMENT RECUS		
TOTAL =	0,000	0,000

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	2013	2012
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	713 854,305	683 806,886
CREANCES COMMERCIALES	-400 000,000	300 000,000
ECHEANCES ECHUS ET NON PAYES		10 000,000
INTERETS COURUS	32 848,423	29 965,659
INTERTS SUR EMPRUNTS	251 935,738	232 471,271
INTERETS DE RETARD		200,000
TOTAL =	598 638,466	1 256 443,816

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	-911 735,866	-1 282 326,016
---	---------------------	-----------------------

TABLEAU DE DETERMINATION
DU RESULTAT FISCAL

- RESULTAT COMPTABLE "BENEFICE"	=	280 160,646
<u>INTEGRATIONS</u>		
- IMPOT SUR LES SOCIETES	=	154 250,700
- TAXE CIRCUL. VOITURE TOURIS SUP 9 CV	=	400,000
- CHARGES VOITURES TOURIS SUP 9 CV	=	2 902,227
- INT.RETARD RECET.FINANCES et CNSS	=	72 429,022
- TAXES SUR LES VOYAGES	=	60,000
- CHARGES NON DEDUCTIBLES	=	5 216,860
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	976 734,450
<u>TOTAL DES INTEGRATIONS</u>		1 211 993,259
RESULTAT APRES INTEGRATION		1 492 153,905
<u>DEDUCTIONS</u>		
- DIVIDENDES RECUS	=	1 250,000
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	976 734,450
<u>TOTAL DES DEDUCTIONS</u>		977 984,450
RESULTAT APRES DEDUCTIONS		514 169,455
RESULTAT FISCAL "BENEFICE"	=	514 169,000
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</u>	=	154 250,700
<u>EXCEDENT DE L'EXERCICE ANTERIEUR :</u>		4 444,800
<u>ACOMPTES PROVISIONNELS PAYES</u>	=	256 322,014
<u>RETENUES A LA SOURCE</u>	=	21 686,062
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES DEJA PAYE</u>	=	
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES A REPORTER</u>	=	-128 202,176

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En notre qualité d'expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et en exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 15 Juillet 2011, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

1- Etendue des travaux

Nous avons audité le bilan ci-joint, l'état de résultat, ainsi que l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie et les normes internationales de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de mettre en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

2- Définition de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'examen par sondages, des éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

L'audit comporte entre autre une appréciation des estimations significatives retenues et une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

3- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

4- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit. Nous avons procédé aux contrôles détaillés jugés nécessaires en les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

5- Aperçu sur les états financiers

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2013 font apparaître :

- Un total net des actifs de 9 925 718 DT.
- Un total des capitaux propres avant résultat de l'exercice de 3 292 869 DT.
- Un total des passifs de 6 352 689 DT.
- Et un bénéfice net d'impôts de 280 160 DT.

6- Opinion sur les états financiers

Sur la base des diligences accomplies, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité des états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. tels qu'arrêtés au 31 Décembre 2013. A notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société ainsi que du résultat de ses opérations financière et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

7- Vérification des informations spécifiques

A l'exception des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, aucun rapport relatant les informations relatives à la situation financière ou aux comptes ne nous a été remis dans le cadre de notre mission. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la régularité et la sincérité des informations qui auraient dû y être mentionnées.

8- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion déjà exprimée ci dessus, nous voulons attirer votre attention sur les points suivants n'ayant pas une incidence sur les comptes :

- 1- la société n'a pas créé un comité permanent d'audit en tant que société faisant appel public à l'épargne conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.
- 2- La société ne nous a pas convoqués à la réunion du conseil d'administration qui a établi les états financiers annuels ou qui a examiné les états financiers intermédiaires et ce conformément à l'article 266 bis du code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse le 02 Avril 2014

**Le commissaire aux comptes
Haikel SLAMA**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, et en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial pour l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

L'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales stipule que : « Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs adjoints, l'un des ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressés.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments, ou leurs location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont les statuts fixent le minimum ;
- La vente des immeubles lorsque les statuts le prévoient ;

- La garantie des dettes d'autrui, à moins que les statuts ne prévoient une dispense de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit dans la limite d'un seuil déterminé. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux établissements de crédit et d'assurance.

Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'i en prend connaissance.

Le président directeur général, le directeur ou l'administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises pour le calcul du quorum et de la majorité ».

Présentation des conventions

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

En application des dispositions de l'article susvisé, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013 d'aucune convention nouvellement réalisée régie par ledit article.

Par ailleurs, nous avons relevé au cours de nos travaux des revenus de location des espaces commerciaux appartenant à l'hôtel se détaillant comme suit :

- Location salon de coiffure : 5000 DT HT ;
- Location espace de mariage : 2 542,372 DT HT ;
- Location espace caravane : 35 593,221 DT HT ;
- Location espace parachute : 4 237,288 DT HT ;
- Location espace photographe : 4 237,288 DT HT.

Nous attirons votre attention que ces revenus constituent des conventions réglementées au sens de l'article 200 précité qui doivent être soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

- 1- Un contrat gérance libre d'un centre de balnéothérapie SPA situé à l'intérieur de l'enceinte de l'hôtel, conclu avec la société FEELING SANITAS PER AQUA S.U.A.R.L. fixé à trois années commençant le 15 Avril 2011 et finissant le 14 Avril 2014, d'un montant de 80 240 DT en TTC pour la 1ère année avec une augmentation de 5% par année. Nous attirons votre

attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 20 Juillet 2012

- 2- Un crédit à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 06 Août 2010 pour un montant de 3 450 000 DT remboursable sur onze ans. La société « le MARABOUT » a affecté en hypothèque immobilière de premier rang pour garantie et conservation du remboursement au profit d'AMEN BANK la totalité de l'hôtel le MARABOUT avec tout son matériel. Ce crédit annule et remplace l'ancien crédit contracté le 13 Octobre 2009 de 3 500 000 DT dont le capital restant dû est de 3 450 000 DT. Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de Dinars (1000 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 Juillet 2011.
- 3- Un crédit à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 06 Août 2010 pour un montant de 1 655 000 DT remboursable sur quatre ans. Ce crédit annule et remplace deux anciens crédits dont le détail est le suivant :
 - Crédit contracté le 27 Juillet 2006 de 1 600 000 DT dont le capital restant dû est de 975 000 DT
 - Crédit contracté le 30 Mai 2007 de 1 000 000 DT dont le capital restant dû est de 680 000 DT

Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de Dinars (1000 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées. Ce crédit a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 Juillet 2011.

- 4- Un contrat de location allant du 01/06/2009 au 31/05/2014 conclu avec la société « pâtisserie et gelaterie TUTTI FRUTTI » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » d'un espace de 10 m², situé à l'intérieur de l'hôtel, pour la vente des produits de pâtisserie moyennant un loyer annuel de 6 000 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.
- 5- Un contrat de location allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2006 conclu avec la « Société d'Artisanat de Tunisie » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » du magasin d'artisanat situé dans l'enceinte de l'hôtel moyennant un loyer annuel de 13 450 DT. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction. De ce fait, ce contrat produit encore ses effets durant l'exercice en cours. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président Directeur Général est de 4 000 DT net par mois.
- Une voiture de fonction est mise à la disposition du président Directeur Général par la société.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est de 3 668 DT net par mois.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse le 02 Avril 2014

**Le commissaire aux comptes
Haikel SLAMA**

Notes complémentaires aux rapports

1- Définition de la mission

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 123 et suivants du code des sociétés commerciales et le décret n° 2006-1546 du 06 Juin 2006 relatif aux conditions de nomination du commissaire aux comptes.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013. Elle est assurée conformément aux normes internationales d'audit de l'I.F.A.C.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi qu'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et 201 notre mission consiste à présenter un rapport sur les conventions présentées par le conseil d'administration, et autorisées par l'assemblée générale des actionnaires.

Outre ces vérifications, le commissaire aux comptes a mandat de vérifier les livres, la caisse, le porte feuille et les valeurs de la société et de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires.

Selon l'article 266 du code des sociétés commerciales, le commissaire aux comptes opère toutes vérifications et tous contrôles qu'il juge opportuns.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- ✓ De l'équité entre les actionnaires,
- ✓ D'une protection convenable des actifs de la société,
- ✓ De la régularité des transactions,
- ✓ Et de la continuité de l'exploitation.

2- Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne doivent pas déroger par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

3- Etendue des travaux de vérification

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable de l'IFAC. Ces normes recommandent que l'auditeur planifie et accomplit l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne renferment pas d'anomalies significatives, et comporte le

contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

En effet, les procédures d'audit doivent être effectuées suivant une démarche scientifique qui combine les tests de procédures et les tests substantifs.

Au niveau de la phase d'audit et plus précisément les travaux de validation des comptes, nos travaux de contrôle ont visé la justification du contenu des états financiers sur la base des pièces comptables et tous autres éléments probants.

La validité d'une opération est concomitamment vérifiée sur les plans, comptable, juridique et fiscal. Nos travaux comportent la revue critique des grands équilibres des comptes, qui renferme en outre le contrôle général des variations des états financiers par :

- ✓ Passer en revue la balance générale et identifier les soldes qui paraissent atypiques.
- ✓ Calculer le poids relatif de chaque rubrique des états financiers par rapport au total du bilan et des revenus.
- ✓ Comparer la variation des postes de bilan et de l'état de résultat par rapport à l'exercice précédent pour focaliser sur les variations inattendues.
- ✓ Vérifier la cohérence des données présentées dans les notes avec les données des éléments des états financiers.
- ✓ S'assurer de la concordance des chiffres croisés dans les états financiers.
- ✓ Vérifier le tableau de détermination du résultat fiscal et le comparer avec la liste des charges à réintégrer et des produits à déduire, passer aussi en revue la balance des charges et des produits.
- ✓ Vérifier les rapprochements des déclarations de TVA, TCL, TFP, FOPROLOS, CNSS et retenues à la source.